21es Journées Interactives de Réalités thérapeutiques en Dermatologie

JIRD

GUIDE TECHNIQUE JIRD 2026
CNIT FOREST - Paris-La Défense



Jeudi 15 octobre
Urgences en dermatologie : de l'enfant à l'adulte

Vendredi 16 octobre
Matin : cancérologie cutanée
Après-midi : discussion de cas cliniques interactifs avec vote du public



Inscription en ligne sur : jird.info

ou en flashant ce QR-code

SOMMAIRE

VOS INTERLOCUTEURS
3. Contacts organisation & coordination
3. Contacts techniques

AGENDA
4. Montage / Exploitation / Démontage
4. Alimentation électrique des stands
5. Calendrier des actions

ACCÉDER AU CNIT FOREST
6. Accès
7. Livraisons du petit matériel
8. Étiquette de livraison
9. Livraisons démontage
9. Douanes

LOGISTIQUE GROUPÉE
10. Comment ça marche ?
10. Votre contact
11. Grille tarifaire 2026
12. Processus

INFORMATIONS GÉNÉRALES
13. Plan
13. Plan coté
14. Assurance
14. Force majeure
14. Accéder au congrès
15. Inscriptions

RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE
16. Règlement d'architecture
17. Cahier des charges de sécurité - CNIT Forest
18. Application du règlement
18. Publicité
18. Conditions d'aménagement des stands

DESCRIPTIF DES STANDS
19. Surface nue
20. Stand pré-équipé

FOURNISSEURS OFFICIELS
21. Prestataires extérieurs
21. Installateur général & service exposant D&P
21. Transport, transit & manutention
22. Badges exposants
22. Réservations hôtelières
22. Traiteur

FORMULAIRES
23. Plan de prévention
24. Déclaration d'assurance
25. Charte de l'exposant

CONTACTS ORGANISATION & COORDINATION

PERFORMANCES MÉDICALES

Leïla YOUNES
Directrice de clientèle
06 37 10 17 30
leila.younes@performances-medicales.com

Nina TILLIET
Cheffe de projet évènementiel
07 81 53 03 09
nina.tilliet@performances-medicales.com

Yoann CATHERIN
Directeur commercial
yoann.catherin@performances-medicales.com

PROJECT N'LIVE

Lotfi FRADJ
Coordinateur général
06 62 26 28 45

CONTACTS TECHNIQUES

INSTALLATEUR GÉNÉRAL & SERVICE EXPOSANTS

D&P ARCHITECTURE DE COMMUNICATION

Elodie SRHIOUAR
01 34 84 84 84
exposants@dparchi.com
https://www.dparchi.com/salons/JIRD-2026

LIEU D'EXPOSITION & COMMANDES TECHNIQUES (internet/nettoyage)

SERVICE EXPOSANTS VIPARIS

Hotline Service Exposants VIPARIS
01 40 68 16 16
contact@e-viparisstore.com
https://www.viparisstore.com

LOGISTIQUE GROUPÉE

WEL

Hotline Wel
cnit@wel.fr
01 64 27 21 17
https://welgroups.show/

MONTAGE
EXPLOITATION / DÉMONTAGE

	Mercredi 14 octobre	Jeudi 15 octobre	Vendredi 16 octobre
Montage installation générale	7 h 00 - 19 h 00		
Montage stands nus [1]	9 h 00 - 19 h 00		
Montage stands pré-équipés [1]	14 h 00 - 19 h 00		
Accueil exposants stand nus [2] - [3]	14 h 00 - 19 h 00		
Accueil exposants stands pré-équipés	14 h 00 - 19 h 00		
Horaires d'ouverture [2]		8 h 00 - 19 h 00	8 h 00 - 19 h 00
Démontage [4]			17 h 00 - 21 h 30

[1] Si vous ou votre décorateur avez besoin de commencer le montage plus tôt, vous devez effectuer une demande dans ce sens auprès du Service Technique Exposant et de la société WEL : exposants@dparchi.com - cnit@wel.fr
[2] Tout matériel livré avant la date et l'heure prévues pour l'installation sera refusé.
[3] Les exposants devront avoir terminé leur installation et la mise en place des produits exposés pour l'ouverture de l'exposition.
[4] Le démontage des stands doit s'effectuer impérativement à la date et aux horaires prévus. Tout exposant n'ayant pas entièrement libéré son stand ou son emplacement à la date et aux heures précisées sur le calendrier ci-dessus, s'expose à payer le complément de location qui pourrait être réclamé à titre de majoration de loyer pour occupation abusive, sans préjudice, des mesures que la direction du CNIT se réserve de prendre pour procéder à la libération des locaux.

ALIMENTATION
ÉLECTRIQUE DES STANDS

	Mercredi 14 octobre	Jeudi 15 octobre	Vendredi16 octobre
Boîtier électrique intermittent	10 h 00 - 19 h 30	7 h 30 - 19 h 30	7 h 30 - 19 h 30
Boîtier électrique permanent	10 h 00 - 24 h00	00 h 00 - 24 h 00	00 h 00 - 24 h00

CALENDRIER DES ACTIONS

Les dates indiquées ci-dessous sont les dates limites. Il est vivement recommandé de ne pas attendre le dernier moment pour transmettre les éléments liés à votre participation.

DATE	ACTION	DÉTAILS	PRESTATAIRE
3 juil. 2026	Ouverture plateforme logistique WEL	Création compte + prise de contact	**WEL**
15 sept. 2026	Validation projet de stand	Plans + 3D	**D&P** exposants@dparchi.com
25 sept. 2026	Formulaires	Document signé obligatoire	**Organisation** nina.tilliet@performances-medicales.com fradj.l@project-nlive.fr
	Commandes complémentaires	Mobilier, déco, moquette, ...	**D&P** https://www.dparchi.com/salons/JIRD-2026
12 oct. 2026	Commandes techniques	Électricité, internet, nettoyage	**VIPARIS** https://www.viparisstore.com
1 oct. 2026	Clôture logistique groupée	Fin des commandes WEL	**WEL**

Attention, date avant majoration de la plateforme D&P de 20% : 25 septembre 2026

ACCÉDER AU CNIT FOREST

ACCÈS

Les dates indiquées ci-dessous sont les dates limites. Il est vivement recommandé de ne pas attendre le dernier moment pour transmettre les éléments liés à votre participation.

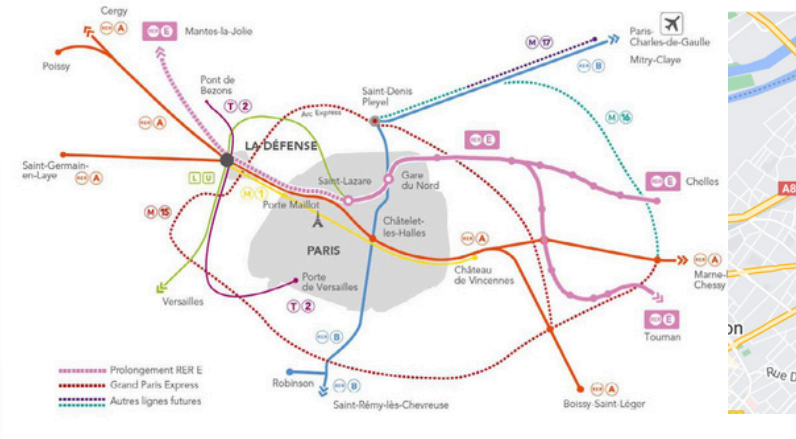



EN VOITURE

Parking INDIGO
19 Av. de la Division Leclerc
92800 Puteaux

DEPUIS L'AÉROPORT PARIS - CHARLES DE GAULLE

- **RoissyBus jusqu'a Paris-Opéra** : RER A direction Cergy - Poissy - Saint-Germain-en-Laye jusqu'à La Défense-Grande Arche
- **RER B direction Saint-Rémy-lès-Chevreuse jusqu'à Châtelet-les-halles** : depuis Châtelet-les-halles, M1 direction La Défense jusqu'à La Défense-Grande Arche.

NAVETTES AÉROPORTS DEPUIS LA PORTE MAILLOT :

- Bus direct
- Navettes Aéroport de Beauvais
- M1 direction La Défense jusqu'à La Défense-Grande Arche
- RER jusqu'à La Défense-Grande Arche

DEPUIS L'AÉROPORT PARIS-ORLY

- **Orlyval jusqu'à Antony :** RER B direction Mitry-Claye ou Aéroport Paris-Charles de Gaulle jusqu'à Châtelet-les-halles. Depuis Châtelet-les-Halles, M1 direction La Défense jusqu'à La Défense-Grande Arche

https://www.viparis.com/nos-lieux/cnit/acces

LIVRAISONS DU PETIT MATÉRIEL

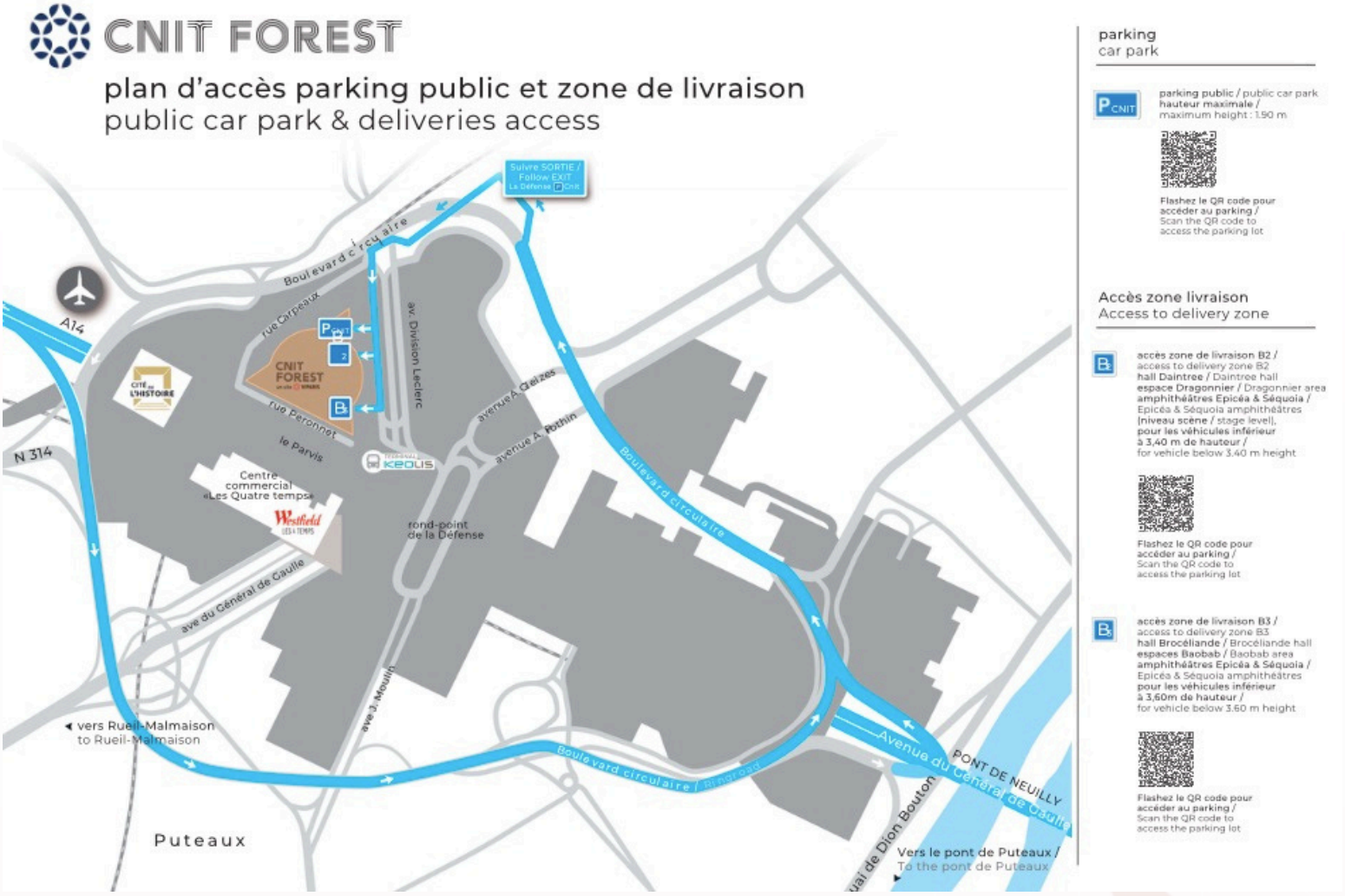

Pour les livraisons du petit matériel, si le véhicule fait moins de 1m90 de hauteur, l'accès se fait via le parking visiteurs du CNIT, au niveau -1.

Parking INDIGO
19 Av. de la Division Leclerc
92800 Puteaux

Ces livraisons ne pourront se faire qu'à partir du mercredi 14 octobre à 14 h 00.
Attention : aucune livraison ne sera acceptée avant le mercredi 14 octobre. Tous les colis devront impérativement être réceptionnés par une personne présente sur le stand. En aucun cas VIPARIS ou l'organisation des JIRD ne pourront réceptionner ou stocker vos colis. Merci également de veiller à apposer l'étiquette de livraison (cf p.8) fournie sur l'ensemble de vos colis et palettes afin de faciliter leur identification et leur acheminement.

Des monte-charges et des ascenseurs permettent l'accès à l'accueil des JIRD, au niveau A du CNIT FOREST.
Ensuite pour accéder au hall d'exposition Baobab, vous pourrez utiliser un escalator. Un ascenseur PMR permet également l'accès mais l'utilisation de chariots ou transpalettes est interdite dans celui-ci.

ÉTIQUETTE DE LIVRAISON

Attention : L'apposition de cette étiquette de livraison est obligatoire sur l'ensemble des colis, cartons et palettes afin de permettre leur identification et leur acheminement vers votre stand.



NE PAS COUVRIR	
EXPÉDITEUR	Société : ..... Adresse : ..... CP / Ville : ..... Pays : ..... Nom du responsable : ..... Tél mobile : .....
DESTINATAIRE	**CONGRÈS JIRD 2026 - 15 & 16 OCTOBRE** **CNIT Forest - Espcae BAOBAB** **Parvis de la défense** **2 Pl. de la Défense, 92092 Puteaux** Nom de la société : ..... Numéro de stand : ..... Nombre de colis : .....

LIVRAISONS MONTAGE & DÉMONTAGE

Pour les opérations de montage, l'exposant, ou son représentant dûment accrédité, est tenu d'être présent sur son stand lors de la réception de ses livraisons. Tous les colis, palettes et matériels devront être réceptionnés directement par une personne présente sur le stand.

En aucun cas VIPARIS, l'organisateur ou les prestataires du congrès ne pourront réceptionner, signer ou assurer le stockage des colis pour le compte des exposants.

L'installation et l'évacuation des stands (marchandises, matériels, mobiliers, articles promotionnels et décorations particulières) devront être réalisées dans les délais et horaires impartis par l'organisateur.

Lors du démontage, l'Exposant, ou son représentant dûment accrédité, est tenu d'être présent sur son stand dès le début des opérations et jusqu'à l'évacuation complète de son matériel. Dans le cas contraire, l'organisateur et VIPARIS ne pourront être tenu responsable de la disparition, du vol ou des dégradations totales ou partielles des éléments laissés sur place.

Durant les phases de montage et de démontage, aucun badge n'est nécessaire pour accéder aux zones d'exposition.

DOUANES

Il appartiendra à chaque exposant d'accomplir les formalités douanières pour les matériels et produits en provenance de l'étranger. L'organisateur ne pourra être tenu responsable des difficultés qui pourraient survenir lors de ces formalités.

Aucun matériel ne pourra quitter le CNIT sans que soient accomplies les formalités de douanes réglementaires.

La société WEL peut gérer la partie importation sur demande anticipée.

ADRESSE BUREAU DES DOUANES

DOUANES FRANÇAISES

Bureau Paris Ney
1, boulevard Ney
75018 PARIS - France
Tél. : +33 (0)1 53 35 92 00

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le CNIT Forest a pris la décision de mettre en place la logistique groupée pour tous les stands nus (stands, meubles sur mesure), marchandises d'exposition et palettes de goodies/brochures.
Pour ce faire, Viparis à sélectionné la société WEL.

ÉTAPES :	RESPONSABILITÉ
1. Acheminement de votre matériel vers la plateforme déportée de WEL. Merci de vous référer à la page 9 pour les instructions de colisage.	EXPOSANT
2. Réception, prise en charge et stockage de votre matériel	WEL
3. Acheminement mutualisé vers le CNIT	WEL
4. Déchargement et livraison sur stand, puis gestion des emballages vides	WEL
5. Démontage : récupération des palettes sur stand et rapatriement à la plateforme WEL	WEL
6. Récupération de votre matériel à la plateforme WEL	EXPOSANT

VOTRE CONTACT

Vous devez prendre contact avec la Société WEL pour organiser le transport de votre matériel et obtenir un devis.

WEL

Commande à effectuer en ligne sur la plateforme digitale : https://welgroup.show/
Ouverture : 3 juillet 2026
Date de clôture : 1 octobre 2026

Hotline
cnit@wel.fr
01 64 27 21 17

GRILLE TARIFAIRE 2026

Nous vous invitons à vous rapprocher de WEL pour obtenir la grille tarifaire

Hotline
cnit@wel.fr
01 64 27 21 17

Sont inclus dans la prestation les frais de gestion, la mise en place d'un Chef de Projets dédié et d'une hotline, l'assurance réglementaire, la gestion dans Logipass, l'ordonnancement des véhicules, le déchargement sur zone, la livraison sur stand (1er trajet). La récupération sur stand et la relivraison sur la plateforme 2ème trajet)

Prestation de base	Emballages vides (minimum 2 m³/exposant)
de 1 m³ à 19,99 m³	75€
de 20 m³ à 49,99 m³	65€

Prix par m³
Sont inclus dans la prestation : retrait, stockage et relivraison des emballages vides.

EXEMPLE

Vous trouverez une estimation de tarif pour un 20 m3 en logistique groupée et un tarif pour poids lourd en manutention sur site

Transport, déchargement et livraison sur stand d'un 20 m³ (15 m³ en moyenne tarification minimum)	900 € HT (hors majorations et emballages vides pour un aller simple)
Déchargement et livraison sur stand d'un semi (50 m³ en moyenne tarification minimum)	1000 € HT (hors majorations et emballages vides pour un aller simple)

PROCESSUS

1. EN AMONT

Concernant tout le matériel destiné au CNIT qui transitera par les locaux WEL, nous préconisons le colisage suivant pour optimiser les transports au maximum et faciliter les opérations de manutention sur site :

- Longueur 1.20 m x Largeur 0.80 m x 1.50 m (palettes standard pour une meilleure gestion des transports en groupé)
- Longueur 2.40m x Largeur 1.20m x Hauteur 1.50m (le matériel ne doit en aucun cas dépasser des palettes, les palettes doivent être filmées et cerclées)

Cependant, les dimensions maximums ne doivent pas dépasser :

- Longueur 2.50m x Largeur 1.20m x Hauteur 1.70m

A noter que les palettes non cerclées et faites non correctement devront être repalettisées et l'opération sera facturée, chaque envoi sera contrôlé à l'arrivée et à la sortie. Vos cartons / palettes devront être étiquetées avec les étiquettes fournies par WEL lors de la réservation de votre prestation.

2. SUR PLACE

Au montage, WEL livrera votre matériel à l'intérieur de la zone de votre stand. WEL pourra le déplacer sur demande par la suite si besoin.

Gestion obligatoire des emballages vides par WEL pour une meilleure gestion des flux, incluant l'enlèvement sur stand, le stockage et le retour après la fermeture. Nous n'aurons pas la place au CNIT pour stocker vos emballages, merci par avance d'inclure cette prestation avec la société WEL.

Merci de vous référer à la page 4 pour les horaires de montage de votre stand.

3. DÉMONTAGE

Les consignes de colisage du point 1 restent identiques pour le démontage.
Vos palettes seront récupérées par la Société WEL sur votre stand, et acheminées via la logistique groupée assurée par WEL.

PLAN

Le plan sera adressé sur demande de l'exposant faite à Leïla Younes,
directrice de clientèle des JIRD
leila.younes@performances-medicales.com - 06.37.10.17.30

PLAN COTÉ

L'organisateur indique sur les plans communiqués aux exposants, des cotes aussi précises que possible. Toutefois, il appartient aux exposants de s'assurer de leur conformité avant leur aménagement.

L'organisateur ne peut être tenu responsable des différences légères qui pourraient être constatées entre les côtes indiquées et les dimensions réelles de l'emplacement.
Aucune réclamation ne sera reçue après la clôture de la manifestation.

ASSURANCE

Les sociétés exposantes s'engagent à souscrire les polices d'assurance pour tous les risques encourus par le matériel exposé (vols, dégâts...) ainsi que les responsabilités civiles couvrant les collaborateurs permanents ou vacataires présents pendant la manifestation.

Du fait de leur participation, les sociétés exposantes renoncent à tous recours en cas d'accidents ou de dommages contre :

- Le comité d'organisation des **21es Journées Interactives de Réalités Thérapeutiques en Dermatologie.**
- La société **PERFORMANCES MEDICALES**
- La société de **VIPARIS,** propriétaire du **CNIT**
- La société **D&P Architecture de Communication**
- La ville de **Puteaux**
- L'État français
- Leurs assureurs et leur personnel, leurs préposés et/ou toutes personnes sous leur responsabilité.

DÉCLARATION DES SINISTRES

Commissariat central - Puteaux / La Défense
9 avenue André Prothin,
92090 La Défense
Bureau Paris Ney
Tél. : +33 (0)1 47 75 51 00

FORCE MAJEURE

En cas de force majeure ou tout autre événement extérieur notamment d'ordre politique, social, sanitaire, économique échappant au contrôle de l'organisateur et obligeant ce dernier à annuler la manifestation, et faute de report possible de celle-ci, l'organisateur conservera de manière définitive les acomptes déjà versés et sa responsabilité ne pourra être engagée du fait de cette annulation.

ACCÉDER AU CONGRÈS

Les badges donnant accès au hall d'exposition seront délivrés sur place aux responsables de stands. Tous les représentants des sociétés exposantes doivent être enregistrés et porter le badge officiel pour avoir accès au congrès. Les badges entreprises ou les cartes de visites ne sont pas tolérés à la place du badge officiel. Ce dernier ne doit pas être abîmé ou marqué d'une quelconque manière. Toute personne non badgée ne sera pas admise sur l'espace d'exposition du congrès.

INSCRIPTIONS

Pour inscrire vos médecins au congrès, merci d'envoyer un mail à **leila.younes@performances-medicales.com**

Points importants

- Toute personne présente sur le stand doit être inscrite
- Les badges entreprise ou cartes de visite ne sont pas acceptés

Chaque société exposante bénéficie d'un nombre de badges inclus selon la surface de son stand.
Toute demande supplémentaire fera l'objet d'une facturation (cf page 21)

RÈGLEMENT D'ARCHITECTURE

Le respect du règlement d'architecture sera contrôlé par le Service Technique Exposants lors de la validation de votre projet. Il est donc primordial de faire suivre ce guide technique à votre décorateur / standiste.

CONSTRUCTION

- hauteur maximum des stands : 2,50m
- coffrage des piliers sur les stands : 3,00m

TRANSPARENCE

Il est formellement interdit d'ériger un cloisonnement, même vitré, ne garantissant pas **une ouverture minimale de 60%.**

Chaque standiste devra obligatoirement adresser à D&P un projet complet du stand :

- un plan coté de tous les éléments
- un plan en 3D (toutes les vues)
- Aucun stand ne sera validé sans ces éléments.

SIGNALÉTIQUE

- Position : celle-ci doit être située sur la surface du stand en retrait de **50 cm** de la périphérie du stand, au dessus de **2,5 m**.
- Hauteur : la hauteur maximum de la signalétique est de **3,0 m.**
- Aucune projection lumineuse, fixe ou mobile, n'est autorisée en dehors du stand.

ÉLINGUES

L'élinguage n'est pas autorisé.

CHARGE AU SOL

Résistances des sols : **500 kg/m**.

Il faut tenir compte de cette résistance non seulement pour l'installation du matériel exposé, mais également pour les opérations de manutention (phénomène de poinçonnage).

ANIMATION

Il est recommandé aux sociétés exposantes de veiller à ne pas gêner leurs voisins par un aménagement ou une décoration trop imposante.

En cas de litige, le Comité d'Organisation rendra les décisions qui s'imposent.

CAHIER DES CHARGES DE SÉCURITÉ - CNIT FOREST

Le cahier des charges est a récupérer EN LIGNE :
https://app.box.com/s/t1t4awg5ux0lu6mhowqofky92e1nf15s

APPLICATION DU RÈGLEMENT

Les Exposants s'engagent formellement à respecter toutes les clauses, quelles qu'elles soient, du présent règlement qui sont de stricte exécution et ne pourront être considérées comme simplement comminatoires.

Le Commissariat Général de l'Exposition et le CNIT sont seuls juges des mesures à prendre en ce qui concerne l'application des dites clauses, le texte en langue française du présent règlement faisant foi.

Les Exposants acceptent l'ensemble des règlements, prescriptions et consignes de la manifestation et toutes dispositions nouvelles qui pourront être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt de la manifestation par l'Organisateur qui se réserve le droit de les leur signifier même verbalement.

Toute infraction aux dispositions des règlements, prescriptions, arrêtés ou décrets édictés dans le Dossier d'Information, dans le Dossier Technique, dans le cahier des charges ou auxquels ils se réfèrent, peuvent entraîner l'exclusion de toute personne ou toute société exposante contrevenante, et ce, à la seule volonté de l'Organisateur, même sans mise en demeure et sans préjudice de toutes indemnités qui pourraient être réclamées à la société exposante au titre de réparation des dommages moraux ou matériels éventuellement subis par la manifestation. Il en est ainsi en particulier pour le défaut d'assurance, la non-conformité de l'agencement, le non respect des règles de sécurité, la nonoccupation des stands, l'absence de Formulaire Officiel de Réservation dûment complété et signé, l'irrespect de l'échéancier des règlements.

L'Organisateur dispose à cet égard d'un droit de rétention sur les articles exposés et les éléments mobiliers ou décoratifs appartenant à la société exposante.

Pour quelque motif que ce soit, l'Organisation ne prendra pas en compte d'éventuelles réclamations faite après la clôture de la manifestation.

En cas de contestation, les Tribunaux du siège de l'Organisateur sont seuls compétents, le texte en langue française du présent règlement faisant foi.

PUBLICITÉ

Les circulaires, brochures, catalogues imprimés, primes ou objets de toute nature ne pourront être distribués par les exposants que sur leur stand.

Les annonceurs sont invités à vérifier que leurs publicités sont conformes à la législation française en vigueur en matière de publicité de produits pharmaceutiques et de matériel médical. Aucune distribution ne sera autorisée dans les zones communes du Congrès et du CNIT (portes d'accès, couloirs du parking et du métro, escaliers et escalators, accueil, entrées de salles, halls et couloirs, etc...).

En l'absence d'un accord entre la Société des Auteurs et Compositeurs de Musique (S.A.C.E.M.) et l'Organisateur, les Exposants doivent traiter directement avec la S.A.C.E.M. s'ils font usage de musique à l'intérieur de la manifestation, même pour de simples démonstrations.

L'Organisateur décline, à cet égard, toute responsabilité en regard de la S.A.C.E.M. 225, av. Charles de Gaulle - 92521 Neuilly-sur-Seine cedex - Tél. : 01 47 15 47 15).

CONDITIONS D'AMÉNAGEMENT DES STANDS

Les Exposants doivent laisser les emplacements occupés par eux, notamment les cloisons et moquettes, dans l'état où ils les ont trouvés. Il est interdit de clouer, visser, coller sur la structure. Toute détérioration sera facturée à la société exposante.
Les murs des halls d'exposition sont peints (enduits sur maçonnerie ou béton). Il est interdit d'y fixer des pancartes, calicots, etc., au moyen de crochets, clous, punaises, adhésifs (simple ou double face), etc.

Il est interdit de procéder :

- à tous travaux touchant les conduits de fumée et d'eau, les circuits électriques et téléphoniques, les canalisations d'eau ou de vidange, les ascenseurs et les tranchées pour canalisations ;
- à tout percement de trou ou autre pour accrochage, scellement ou à tout autre dessein ;
- à tout collage, accrochage ou scellement, même temporaire, sur les murs, piliers, sol, plafond et en général toutes surfaces verticales, horizontales ou autres ;
- à la dépose des portes, poutres, fixations d'antennes, éléments de décoration, de signalisation de toutes sortes, etc. ;
- à toute forme de peinture, de découpe sur les murs, piliers, sol, moquettes, cloisons du bâtiment.

Les réparations des dommages consécutifs à l'inobservation des clauses ci-dessus sont intégralement à la charge de la société exposante.

SURFACE NUE

Exemple pour un stand de 9m2.

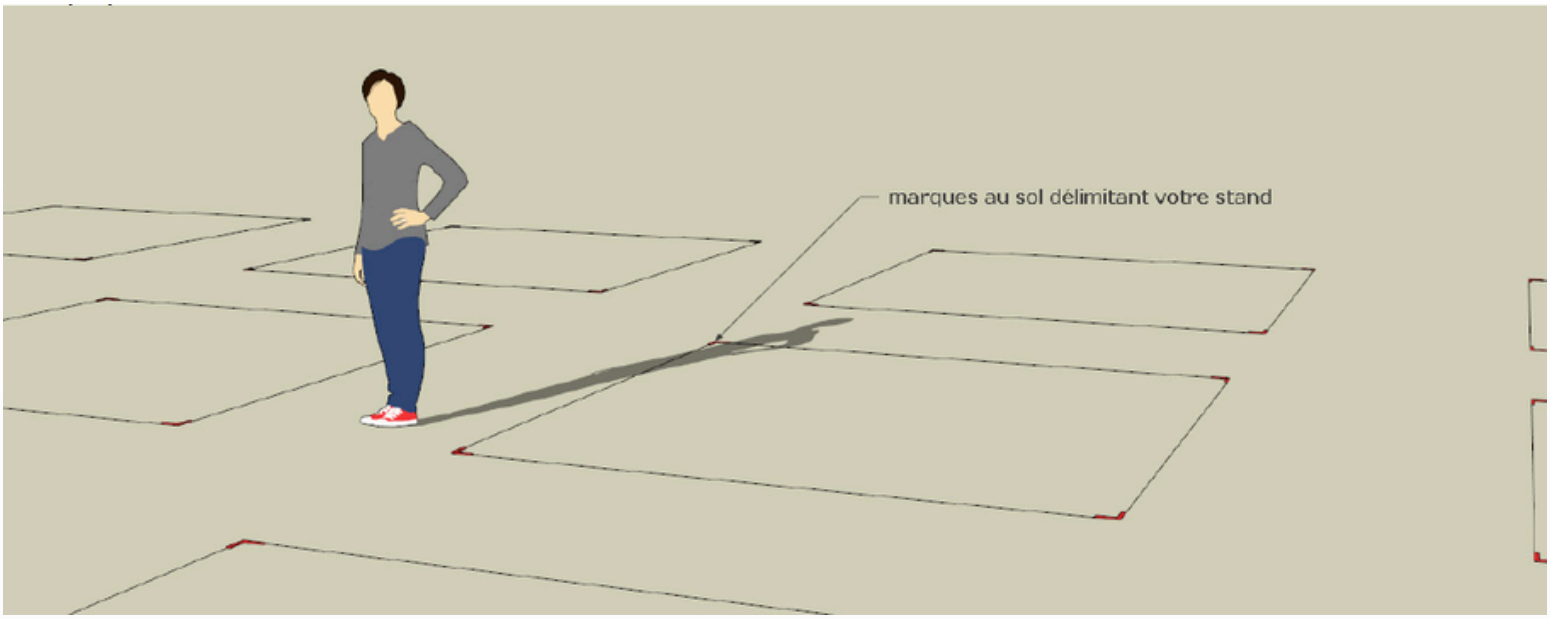

Prestations contractuelles :

- Location d'une surface
- Traçage au sol

Aménagements complémentaires

Les commandes suivantes sont à effectuer sur : https://www.dparchi.com/salons/JIRD-2026/

- moquette
- mobilier
- décoration florale
- éclairage
- cloisonnement
- réserve
- impression numérique
- audiovisuel & informatique

N'oubliez pas :

De commander si nécessaire les prestations techniques :

- boîtier électrique
- internet
- nettoyage

Validation de projet

Les plans d'aménagement des surfaces nues doivent être envoyés au Service Technique Exposants, exposants@dparchi.com, pour agrément avant le : **15 septembre 2026**

STAND PRÉ-ÉQUIPÉ



Prestations contractuelles :

- Traçage au sol
- Structure modulaire (poteaux en aluminium laqués blanc, traverses hautes et basses laquées blanc, Panneaux en bois de couleur blanche)
- Enseigne drapeau normalisée
- 1 rail de spots à raison de 1 spot pour 3 m2 - branchement électrique non fourni
- Moquette de couleur (à définir)
- Nettoyage quotidien du stand (aspiration des sols, vidage des corbeilles, essuyage du mobilier)
- WiFi accessible

Aménagements complémentaires

Les commandes suivantes sont à effectuer sur : https://www.dparchi.com/salons/JIRD-2026/

- Pack mobilier proposé au tarif de **100 € HT** : 1 table nappée de couleur + 2 chaises
- moquette
- mobilier
- décoration florale
- éclairage
- cloisonnement supplémentaire
- réserve
- impression numérique
- audiovisuel & informatique

N'oubliez pas :

De commander si nécessaire les prestations techniques :

- boîtier électrique
- internet
- nettoyage spécifique (cloisons, vitres,...)

PRESTATAIRES EXTÉRIEURS

Les exposants ne souhaitant pas utiliser les prestataires officiels du congrès, peuvent utiliser les prestataires extérieurs de leur choix.

L'exposant faisant appel à un prestataire extérieur (ex : un décorateur) doit impérativement en informer le Service Technique Exposants. Dans tous les cas, c'est la responsabilité de l'exposant de faire suivre toutes les réglementations présentées dans ce guide technique auprès de ces prestataires.

INSTALLATEUR GÉNÉRAL & SERVICE EXPOSANTS D&P

D&P ARCHITECTURE DE COMMUNICATION
Elodie SRHIOUAR
01 34 84 84 84
exposants@dparchi.com

Elodie SRHIOUAR se tient à votre disposition pour toutes les questions liées à votre stand.

Comme indiqué précédemment, toutes vos réservations liées à D&P sont à effectuer sur :

https://www.dparchi.com/salons/JIRD-2026/

TRANSPORT, TRANSIT & MANUTENTION

WEL
Hotline
cnit@wel.fr
01 64 27 21 17
https://welgroup.show/

BADGES EXPOSANTS

PERFORMANCES MÉDICALES

Leïla YOUNES
Directrice de clientèle
06 37 10 17 30
leila.younes@performances-medicales.com

Nina TILLIET
Cheffe de projet évènementiel
07 81 53 03 09
nina.tilliet@performances-medicales.com

Les badges sont nominatifs (prénom, nom et société)
Tout badge supplémentaire sera facturé 30€ HT. Ces badges donnent accès à la plénière et aux symposia ouverts aux exposants, sous réserve que le laboratoire organisateur donne son accord.

RÉSERVATIONS HÔTELIÈRES

Les JIRD vous offrent la possibilité de trouver le logement idéal lors de votre venue au congrès.
Les réservations sont à effectuer en ligne : drclic.eu/hotel.com

TRAITEUR

Pour toute commande, nous vous invitons à vous rapprocher de l'organisation pour avoir le contact du traiteur sélectionné.

Nina TILLIET
Cheffe de projet évènementiel
07 81 53 03 09
nina.tilliet@performances-medicales.com

PLAN DE PRÉVENTION

À retourner signé avant le **26 septembre 2026** à PERFORMANCES MÉDICALES par e-mail à **fradj.l@project-nlive.fr** & **nina.tilliet@performances-medicales.com**

Je soussigné(é) .....

de la société .....

exposant lors du congrès des JIRD 2026, atteste avoir lu les informations contenues dans le plan de prévention, concernant le montage et le démontage de l'exposition et confirme que :

☐ Je n'ai pas fait appel à des prestataires autres que ceux recommandés par les organisateurs (installateur des stands équipés)

OU

☐ J'ai fait appel à des prestataires autres que ceux recommandés par les organisateurs dont je vous donne, ci-dessous, les coordonnées

NOM DU PRESTATAIRE	CONTACT	ADRESSE	COURRIEL	TÉL.

DATE :

SIGNATURE ET CACHET AVEC MENTION "Lu et approuvé"

DÉCLARATION D'ASSURANCE

À retourner signé avant le **25 septembre 2026** à PERFORMANCES MÉDICALES par e-mail à **fradj.l@project-nlive.fr** & **nina.tilliet@performances-medicales.com**

Société			
Adresse			
Pays		**Code postal**	
N° TVA		**N° de stand**	
Contact			
Fonction			
Tél.		**Courriel**	

Le signataire, dûment habilité, renonce à tout recours contre les organisateurs scientifiques et techniques ainsi que contre le propriétaire des locaux. Il s'engage à souscrire les polices d'assurance pour tous les risques encourus par le matériel exposé (vols, dégâts, ...) ainsi que les responsabilités civiles couvrant les collaborateurs permanents ou vacataires présents pendant la manifestation.

DATE :

SIGNATURE ET CACHET AVEC MENTION "Lu et approuvé"

CHARTE DE L'EXPOSANT

À retourner signé avant le **25 septembre 2026** à PERFORMANCES MÉDICALES par e-mail à **fradj.l@project-nlive.fr** & **nina.tilliet@performances-medicales.com**

Société	

Le signataire, dûment habilité, s'engage à :

- ne pas prendre de photos d'un autre stand que le sien,
- ne pas faire de démarches commerciales en dehors de son stand,
- ne pas entrer sur le stand d'un autre exposant sans y être invité,
- ne pas remplacer son badge fourni par l'organisation, par une carte de visite, un badge d'entreprise ou de modifier le badge fourni par l'organisation.
- faire respecter ces bonnes pratiques par le personnel de l'entreprise présent dans l'enceinte du congrès

Contact	
Fonction	
Tel.	
Courriel	

DATE :

SIGNATURE ET CACHET AVEC MENTION "Lu et approuvé"